

L'actualité des entreprises agricoles

Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



La lettre d'information du 22 décembre 2017

Info pratique

Hausse du Smic au 1^{er} janvier 2018 : 1498,47 euros mensuels

Le décret n°2017-1719 du 20 décembre 2017 fixe, à compter du 1^{er} janvier 2018, le montant du SMIC brut horaire à 9,88 € (augmentation de 1,23 %), soit 1 498,47 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. [Consulter le décret](#)

En chiffres

Comptes prévisionnels de l'agriculture pour 2017 : L'Insee publie ses chiffres

Selon l'étude de l'Insee publiée le 14 décembre, en 2017, la valeur de la production agricole se redresse (+ 2,4 %). Dans le même temps, les charges des agriculteurs se réduisent. Cette évolution favorable vient s'ajouter à la hausse de la valeur de la production, si bien que la valeur ajoutée de la branche agricole se raffermirait nettement... [En savoir plus](#)

Aides PAC

Aides PAC : Conditions d'éligibilité des demandeurs

Une instruction du ministère de l'Agriculture du 14 décembre 2017 expose les conditions d'éligibilité des demandeurs pour les régimes de paiements directs de la politique agricole commune. Elle précise les conditions pour que le demandeur soit reconnu comme agriculteur actif, au titre des aides du premier pilier et de certaines aides du second pilier (ICHN, aides à l'agriculture biologique, ...). Cette instruction indique également les conditions minimales d'octroi des paiements directs. Elle précise enfin les règles de changements de numéro PACAGE. Le texte abroge l'instruction du 5 juillet dernier... [En savoir plus](#)

[Consulter l'instruction](#)

ICHN : Détermination du coefficient stabilisateur

Un arrêté du 12 décembre 2017 fixe le coefficient stabilisateur budgétaire appliqué aux montants des indemnités compensatoires de handicap naturel au titre de la campagne 2017. [Consulter l'arrêté](#)



Social

Procédure de licenciement : Le salarié peut demander des explications

Le décret n°2017-1702 du 15 décembre 2017 fixe les conditions et les délais dans lesquels les motifs énoncés dans la lettre de licenciement peuvent, après la notification de celle-ci, être précisés soit par l'employeur, soit à la demande du salarié. Le texte est applicable aux licenciements prononcés postérieurement à la publication du décret. Il est pris en application de l'[ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017](#) relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail... [En savoir plus](#)

[Consulter le décret](#)

Cette information peut aussi vous intéresser

[Ordonnances travail : Eclairage sur quelques mesures](#) (Brève du 29 septembre 2017)

Côté institutions

Avenir de la PAC : Paris prend les choses en main

Le ministère de l'Agriculture organisait, ce mardi 19 décembre, une conférence intitulée « Cap sur la Pac 2020 » au siège de l'OCDE à Paris. En présence de Stéphane Travert, des ministres de plusieurs États membres, du Commissaire européen à l'Agriculture, trois tables rondes se sont déroulées avec pour objectif de trouver des pistes de réflexion. Pour Stéphane Travert le travail doit se poursuivre, afin « *d'obtenir un compromis politique avant la tenue des élections européennes de 2019* ». [Retrouvez l'ensemble des tables rondes](#)

Ces informations peuvent aussi vous intéresser

[Avenir de la PAC : Les objectifs de la France](#) (Brève du 8 décembre 2017)

[Avenir de la politique agricole commune : Chaque Etat élabore son propre plan stratégique](#) (Brève du 1^{er} décembre 2017)

Clôture des Etats généraux de l'alimentation : « L'Etat va prendre ses responsabilités »

Jeudi 21 décembre 2017, après 5 mois de travail, les Etats généraux s'achèvent. Le 1er chantier avait été ponctué, le 11 octobre dernier, par le discours du Président de la République à Rungis. Les travaux du second chantier étaient consacrés à une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous... [En savoir plus](#)

Ces informations peuvent aussi vous intéresser

[Etats généraux de l'alimentation : Signature d'une charte d'engagement](#) (Brève du 17 novembre 2017)

[Etats généraux de l'alimentation : « Mettre fin à la guerre des prix »](#) (Brève du 13 octobre 2017)

Projet de loi de Finances 2018 : Adoption définitive

Les députés ont adopté, jeudi 21 décembre le projet de loi de Finances pour 2018... [En savoir plus](#)

[Consulter le texte](#)

Ces informations peuvent aussi vous intéresser

[Projet de loi de Finances 2018 : Les sénateurs suppriment des articles clés](#) (Brève du 15 décembre 2017)

[Projet de loi de finances 2018 : Le oui l'emporte dans l'hémicycle](#) (Brève du 24 novembre 2017)

Projet de loi de finances rectificative pour 2017 : Le texte est adopté définitivement

Les députés ont adopté, jeudi 21 décembre, le projet de loi de finances rectificative 2017... [En savoir plus](#)

[Consulter le texte](#)

Cette information peut aussi vous intéresser

[Projet de loi de Finances rectificative 2017 : Quelles sont les mesures agricoles](#) (Brève du 1^{er} décembre 2017)

*Prochaine publication de la lettre d'information de la Fcgaa le 5 janvier 2018.
Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes*